Amérique centrale: plan d'action communautaire pour la reconstruction

1999/2114(COS) - 15/06/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Pedro MARSET CAMPOS (GUE/NGL, E) sur la reconstruction de l'Amérique Centrale, le Parlement européen approuve le plan de reconstruction de l'Amérique centrale tel que proposé par la Commission mais estime que ce programme doit favoriser le processus d'intégration régionale afin d'établir un lien réel entre les ressources naturelles et les systèmes productifs des pays de cette région. Il demande en conséquence que l'Union fournisse l'aide nécessaire pour renforcer l'intégration régionale de cette partie du monde et que l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet par l'Union (ligne budgétaire B7-313) soit augmentée. Il demande à la Commission de mettre en place les mécanismes permettant d'atténuer la vulnérabilité des catégories les plus faibles et affirme que l'éradication de l'extrême pauvreté dans cette région constituent des objectifs prioritaires de l'Union. Il invite la Commission à accorder une attention particulière à la concertation entre gouvernements et société civile et souligne l'importance des communautés indigènes dans le processus de développement local. Pour le Parlement , il faut que le processus de reconstruction se transforme en une vaste démarche de développement à long terme. D'un autre côté, le Parlement fait valoir que la fréquence des catastrophes naturelles serait imputable selon les experts aux changements climatiques. En conséquence, il demande que l'Union et ses États membres ratifient sans délai le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre. Le Parlement recommande que la stratégie de reconstruction respecte aussi les impératifs environnementaux par une diversification accrue des exportations des pays d'Amérique centrale. Il insiste sur la nécessité de mettre en place une coordination et un contrôle corrects des aides apportées dans cette région afin d'obtenir une efficacité maximale et appuie l'initiative du groupe de suivi de Stockholm concernant le contrôle continu des efforts de reconstruction de manière à empêcher une utilisation frauduleuse des fonds. Dans le même ordre d'idée, il prie instamment le Conseil et la Commission d'adopter des mesures pour que l'aide apportée à l'Amérique centrale soit placée sous le signe de la transparence et de la bonne gestion des ressources. Par ailleurs, il invite tant la Commission que le Conseil à soutenir l'annulation intégrale et immédiate de la dette des pays de cette région dans le cadre de conditions préférentielles ainsi que l'annulation immédiate de la plus grande partie de la dette commerciale en s'inspirant des barèmes établis par le Club de Paris avec l'instauration d'un fonds de compensation pour la reconstruction et les politiques sociales. De son côté, la BEI devrait également augmenter le montant de ses crédits en faveur de la région. Sur le plan de la mise en oeuvre, le Parlement estime que pour garantir l'efficacité du programme, il est souhaitable d'y affecter 6 personnes assistées de spécialistes européens et du personnel local. Il souligne dans ce contexte l'urgente nécessité de réaliser une révision des niveaux de personnel de la DG RELEX de la Commission et juge indispensable que la Commission prévoie un accroissement du personnel tant à Bruxelles qu'à l'éxtérieur. En conséquence, le Parlement appuie la première option proposée par la Commission dans sa communication. Si celle-ci ne pouvait être mise en oeuvre à court terme, la deuxième option serait adoptée moyennant l'engagement d'experts européens hautement qualifiés avec imputation de l'ensemble des dépenses à la partie B du budget. Enfin, le Parlement recommande la fin du conflit entre le Honduras et le Nicaragua ainsi que le déminage approfondi de toute la région.